



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: Mauritanie

Plan de Travail 2013

Titre du Projet : Institutionnalisation du genre

Effet(s) UNDAF:

1. L'administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l'approche sensible au genre et droits humains ;
2. Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.

Produit(s) attend(s):

- 1.1 Les élus, en particulier les femmes, disposent des compétences techniques et juridiques accrues, pour le plein exercice de leurs fonctions, y inclus le contrôle des politiques publiques.

Sous Produits :

2.3 : Les administrations disposent des capacités institutionnelles et techniques pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG).

1.1.4 Les femmes élues au niveau du Parlement disposent de compétences accrues et d'outils pour exercer un leadership politique.

2.3.1. Les départements ministériels clés disposent des capacités, mécanismes et outils améliorés pour une intégration effective de l'approche genre.

Partenaire de mise en œuvre : MASEF

Parties Responsables :

MASEF, OSC,

Brève Description

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du programme conjoint pour « L'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques en Mauritanie » (PNUD, UNFPA, UNICEF et UNIFEM). IL vise à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'Institutionnalisation du Genre (SNIG), élaborée en Janvier 2009 et son plan d'action (2009-2011).

Le projet se focalise en particulier sur le processus d'améliorations institutionnelle et organisationnelle, par le biais du renforcement des capacités des principaux intervenants et de l'élaboration de méthodes et d'outils d'analyse permettant l'intégration transversale de l'approche genre dans les politiques publiques sectorielles.

Les résultats escomptés de ce projet sont au nombre de deux : (i) Le MASEF dispose des capacités et outils nécessaires à l'intégration de la dimension genre dans les politiques nationales et programmes sectoriels ; (ii) Un processus participatif est mis en place afin d'intégrer les préoccupations d'institutionnalisation du genre dans le CSLP (2010-2015) et l'appui à l'habilitation juridique des femmes.

Les ONG et plus particulièrement les organisations des droits de l'homme et de défense des droits des femmes seront impliqués à pleine titre dans la mise en œuvre du projet.

Période du Programme : 2012/2016

Domaine Clé de Résultat (Plan Strat): **2.1. Fostering inclusive participation** (institutionnalisation du genre et appui à la participation politique des femmes)

Atlas Award ID: _____

Date de démarrage: _____2012

Date de Fin : _____2016

Date de réunion du PAC _____

Arrangements de gestion (NEX/DEX) :NEX

Budget AWP AAAA: _____

Total ressources requises **73 000 US D**

Total ressources allouées : _____

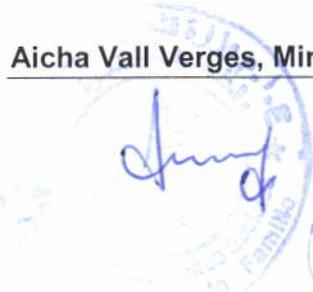
- Régulière 73.000 US D
- autre:
 - Donateur _____
 - Donateur _____
 - Donateur _____
 - Gouvernement _____

Budget non financé: _____

Contributions en nature _____

Approuvé par (Partenaire de mise en œuvre): _____

Aicha Vall Verges, Ministère des Affaires Sociales et de l'Enfance et de la Famille



05 MAI 2013

Approuvé par PNUD: _____



Dr. Coumba Mar GADIO, Représentante Résidente du PNUD

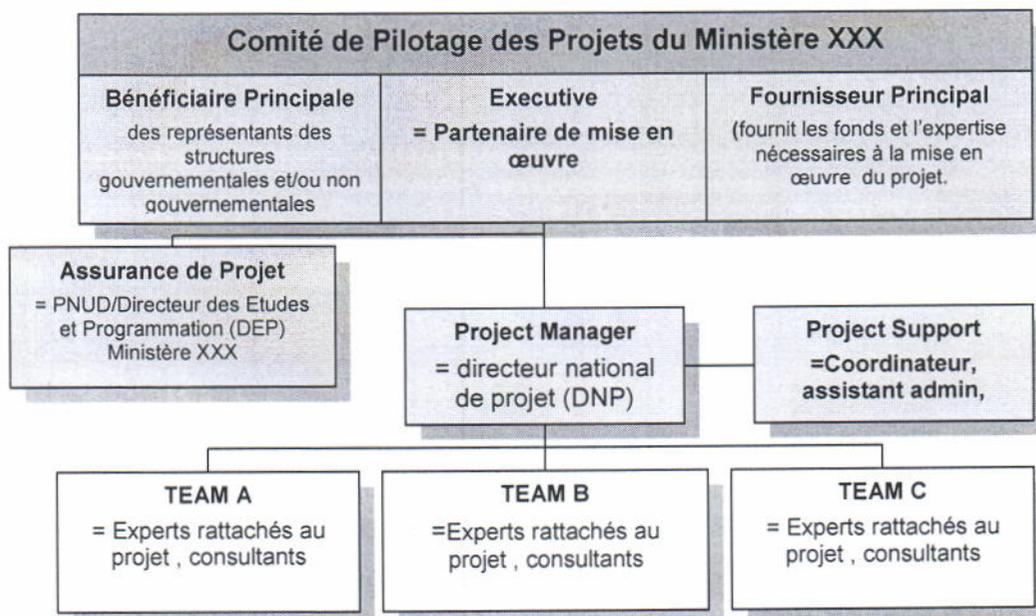
I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL : 2013

Plan de Travail Annuel 2013								
Expected Outputs and indicators including annual targets	Planned Activities	Timeframe				Responsible Party	budget description	amount 2012
		Q1	Q2	Q3	Q4			
Produit 2. Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes.								
Sous Produit 2.2. Les capacités des femmes candidates sont renforcées en matière de connaissance sur le genre et développement	Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires autour de la définition d'un agenda politique sur la participation politique des femmes REFELA					MASEF/PNUD/GP	travel	7 000
	Appui pour la participation aux événements nationaux et internationaux					MASEF/CENI/PNUD	Expertise, Contrat, Workshop	15 000
	Organisation d'un atelier de plaidoyer haut niveau auprès des parlementaires et des ministères clés, et de points de presse avec les média sur la SNIG					MASEF-PNUD	workshop	4 000
	Appui intentionnels techniques et matériel aux acteurs chargés des Cellules Ministériels d'institutionnalisation du Genre (3 départements clés)					MASEF-PNUD		5 000
Sous produit 2.3.1. Les départements ministériels clés disposent des capacités, mécanismes et outils améliorés pour une intégration effective de l'approche genre	Mise à jour et Formation des cadres du MASEF sur la base de données genre							7 000
	Atelier de validation de la stratégie d'IEC MASEF							5 000
	Appui à la lutte contre le VIH/SIDA					PNUD	Contrat et workshop	18 000
Sus Total								61 000
Gestion du programme assurée	Recrutement d'un Programme genre					MASEF/PNUD	contrat	12 000
Sous total								12 000
Totaux								73 000

4

II. ARRANGEMENTS DE GESTION

Expliquer les rôles et les responsabilités de toutes les parties impliquées dans la gestion du projet/
Utiliser le diagramme ci-dessous pour définir la structure organisationnelle du projet :



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP ;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de [le domaine] sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de [le domaine]]
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

4

Donner la composition du comité de pilotage ici.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le Coordinateur de projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, le Coordinateur du Projet, assure la coordination de l'ensemble des activités du projet suivant les termes de référence ci-joint. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Les sous-rubriques ci-après peuvent être développées dans cette section :

- Résultats de l'évaluation des capacités de partenaire d'exécution
- Services d'appui du PNUD (le cas échéant)
- Accords de collaboration avec des projets connexes (le cas échéant)
- Les obligations antérieures et conditions préalables
- Une brève description / résumé des apports devant être fournis par tous les partenaires
- Modalités d'audit
- Accord sur les droits de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo sur les produits livrables du projet

III. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet

- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

Gestion de Qualité pour les résultats d'activité du projet

A remplir pour chaque produit et activité du projet

PRODUIT 1:		
Résultat d'activité 1 (Atlas Activity ID)	<i>Titre court à utiliser pour " Atlas Activity ID »</i>	Date Début: Date Fin:
Objectif	<i>Objectif de l'activité?</i>	
Description	<i>Les actions planifiées pour produire les résultats de l'activité.</i>	
Critère Qualité <i>Comment et avec quel indicateur la qualité de l'activité sera mesurée ?</i>	Méthode de contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si la qualité de l'activité est réalisée ?</i>	Date d'évaluation <i>Quant est ce que interviendra l'évaluation de qualité.</i>

IV. CONTEXTE JURIDIQUE

Le texte ci-dessous à ajouter pour chaque projet du CPAP:

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégrée par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".

V. ANNEXES

Analyse des risques: une évaluation des risques successibles d'affecter le projet devrait être menée au cours de la formulation. Utilisez le modèle standard pour l'enregistrement des risques.

Accords: Les accords tels que le partage des coûts, les accords de projets de coopération signés avec des ONG (où l'ONG est désignée comme «l'entité de mise en œuvre») doit être joint.

Termes de référence: TOR pour le personnel clé du projet devrait être élaboré et joint

Évaluation de la capacité: Résultats des évaluations des capacités des partenaires de mise en œuvre (y compris HACT Micro Assessment)